



## Compte rendu du CHSCT du 22 novembre 2018

### Projet Université Cible

#### a. État d'avancement, calendrier

La Présidente de l'UJM a évoqué le fait que tous les chefs d'établissements de l'Université-cible n'avaient pas les mêmes priorités dans l'avancement du projet. Elle indique que dans les groupes de travail il est donc question de l'état des lieux, de savoir comment les établissements vont pouvoir converger en tentant de savoir ce que chacun fait (le DGS de Lyon I coordonne les travaux).

*-> FO a rappelé que, dès le mois de juin 2016, nous avons été à l'origine d'une prise de position par les syndicats FO, CGT et FSU contre la fusion et l'intégration forcée et que ces groupes de travail, très minoritaires, ne sauraient représenter l'avis de l'ensemble des personnels sur l'intégration forcée des établissements de la région lyonnaise dans une université unique.*

#### b. Demande d'expertise au titre de l'article 55 du décret n°82-453

Cet article du décret prévoit que « le CHST peut demander au président de faire appel à un expert agréé [...] » notamment « en cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail [...] ».

FO et la CGT avaient demandé une reformulation de ce point à l'ordre du jour, demande refusée car jugée hors délai. En séance ont été cependant présentées deux propositions :

##### **Proposition du SNPTES :**

Elle « s'associe à la demande d'expertise des CHSCT des établissements concernés par la création de l'université cible au titre de l'article 55 du décret n°82-453, sous réserve que l'appel d'offres et cette expertise prennent en compte » plusieurs éléments dont la singularité de l'UJM, le pilotage de l'expertise par les CHSCT, la désignation par l'UJM de l'expert agréé, la validation du cahier des charges de l'appel d'offres par le CHSCT de l'UJM.

*Si ces réserves répondent aux souhaits émis par la proposition des représentants FO et CGT (voir ci-après), « **s'associer à la demande d'expertise des CHSCT des établissements concernés par la création de l'université-cible** », c'est s'associer à l'idée même de fusion que le CT de l'UJM avait pourtant refusée.*

*Pour rappel, en novembre 2016, FO a en effet été à l'origine d'une motion alors votée à l'unanimité exprimant l'opposition du CT à la disparition de l'UJM en tant qu'université de plein droit. Pour notre organisation syndicale cette expertise consiste donc à mettre la charrue avant les bœufs puisque la fusion n'est pas encore opérée. De plus, **en commanditant une telle expertise, les défenseurs de l'université-cible présumant déjà que la fusion représentera des risques psycho-sociaux pour les personnels. Ils nous demandent donc de foncer droit dans le mur, en s'abritant derrière l'expertise préalable d'un cabinet en ressources humaines qui fera une étude d'impact très large, portant sur 5 établissements, alors même que la fusion de ces établissements n'est pas encore faite.***

*Résultat du vote : Abstentions (FNEC FP FO – SN PREES FO 42 et CGT) ; pour : SNPTES , SGEN CFDT – SNESUP FSU*

**Proposition de la FNEC FP FO – SNPRES FO 42 et Supautonome-FO et de la CGT-Ferc Sup :**

*FO ne s'oppose pas au principe même d'une enquête (nous avons déjà pris une part active à plusieurs enquêtes sur les conditions de travail à l'UJM), mais nous demandons que celle-ci soit faite au nom du CHSCT de l'UJM sur les conséquences de l'éventuelle fusion pour les personnels de l'UJM seulement.*

*Avec la CGT, nous avons donc déposé la formulation suivante :*

« Enquête sur les conséquences pour les personnels de l'UJM de l'éventuelle fusion des universités Lyon I, Lyon III, ENS, INSA et UJM et de la mise en œuvre de l'« Université cible » prévue en réponse à l'IDEX, avec définition d'un cahier des charges et désignation d'un cabinet externe autre que celui désigné dans le cadre des réunions initiées à ce sujet par la présidence de l'UdL. ».

Résultat du vote : pour FNEC FP FO – SN PREES FO 42 et de la CGT ; contre : SNPTES, SGEN CFTD – SNESUP FSU.

## **CR Rencontre DFIP-Membres CHSCT**

Dans le cadre de l'audit psychosocial de la DFIP demandée par le CHSCT en 2016 et réalisée par le Cabinet Technologia, une restitution avait déjà été faite le 16 novembre 2017, en présence du directeur de la DFIP, auprès des personnels concernés, par des membres de 4 organisations syndicales du CHSCT.

Dans le cadre d'un suivi d'enquête, le 11 juillet 2018 ce groupe CHSCT a rencontré le directeur de la DFIP. Il a présenté un compte rendu de cette rencontre à l'ensemble du CHSCT faisant état des mesures prises par le directeur de la DFIP depuis la restitution de l'enquête mais aussi de points de vigilance (problèmes organisationnels et communicationnels subsistant dans plusieurs services de la DFIP). Ce compte rendu sera publié sur l'intranet avec le PV du CHSCT du 22/11 et peut être obtenu auprès de notre organisation syndicale.

Pour complément d'information, notons que le DGS a approuvé la Charte de « bonne conduite » adaptée de celle de l'enseignement secondaire que le directeur de la DFIP a voulu mettre en place, en réponse à un besoin souligné par l'expertise Technologia. Le DGS a également énoncé qu'il restait vigilant par rapport à certains des points relevés dans le compte rendu du groupe CHSCT.

## **Point d'information Cellule de veille sociale**

La Cellule de veille sociale (CVS) a été saisie par deux enseignants du département de sociologie sur des conditions de travail inacceptables. La CVS a reçu 7 personnes dans le cadre de cette saisine et fera un retour aux personnels de la Faculté SHS dont elle rendra compte au prochain CHSCT.

La cellule a également été saisie par un enseignant-chercheur de la Faculté ALL pour des questions d'évolution de carrière ayant des répercussions sur son état de santé. Cette question ayant été jugée comme sortant des prérogatives directes du CHSCT, une médiation sera mise en place par la CVS après accord de l'intéressé.

## **Remarques sur registres santé et sécurité au travail**

Suite à l'agression d'un enseignant-vacataire en SUAPS, une mesure conservatoire d'éloignement a été mise en place à l'égard d'un étudiant pour mener à bien l'enquête de police.

Il y a eu dépôt de plainte et l'enseignant concerné a bénéficié de la protection fonctionnelle.

## **Bilan de la Campagne Radon**

L'enquête de l'ingénieur Hygiène et Sécurité a montré qu'aucun des bâtiments de l'UJM à Saint-Etienne ou à Roanne ne dépassait le taux critique de 300 Bq.m<sup>-3</sup> (le plus fort taux relevé étant de 220 Bq.m<sup>-3</sup> et la plupart des bâtiments se situant en dessous de 100 Bq.m<sup>-3</sup>).

## **Questions diverses**

Le Vice-président rappelle que des problèmes de délinquance ordinaire et de vols sont encore constatés sur différents sites (Campus Manufacture, Tréfilerie).

Pour le site de Tréfilerie, il s'agit notamment de trafic de drogue sur le parking du Bâtiment D et de cambriolages successifs.

La préfecture a été contactée : les patrouilles se sont intensifiées et il y a eu des interpellations. Mais le VP regrette qu'il n'y ait plus de médiateurs de la Ville pour décrire les tensions. Il rappelle qu'1M d'euros a été débloqué pour la mise en sécurité de tous les campus, avec des systèmes de badge et de vidéo-protection. Le réaménagement du campus Tréfilerie pourrait permettre de transformer l'espace public de ce campus en espace semi-public qui pourrait alors être fermé selon les besoins.